



---

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE  
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

**LE PROJET DE L'ELABORATION DU PLAN  
D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES  
RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)**

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le directeur de la FAE.

FACILITE AFRICAINE DE L'EAU (FAE)

30 avril 2007

## TABLE DES MATIERES

### Liste des acronymes et abréviations

### Cadre logique provisoire

<b>0. RESUME .....</b>	<b>3</b>
<b>1 HISTORIQUE.....</b>	<b>5</b>
1.1 CONTEXTE GENERAL ET SECTEUR EAU .....	5
1.2 ORIGINE DU PROJET .....	6
1.3 PRIORITES SECTORIELLES .....	8
1.4 DEFINITION DU PROBLEME .....	9
1.5 BENEFICIAIRES ET ACTEURS .....	10
<b>2 LE PROJET .....</b>	<b>12</b>
2.1 OBJECTIFS .....	12
2.2 LES RESULTATS (« OUTCOMES ») .....	12
2.3 PRODUITS (« OUTPUTS ») .....	13
2.4 ACTIVITES.....	14
2.5 RISQUES .....	19
2.6 COUT ET PLAN DE FINANCEMENT .....	19
<b>3 EXECUTION DU PROJET .....</b>	<b>21</b>
3.1 RECIPIENDAIRE .....	21
3.2 DISPOSITIONS ET CAPACITES RELATIVES A L'EXECUTION .....	21
3.3 PLAN DE PERFORMANCE .....	22
3.4 CALENDRIER D'EXECUTION.....	22
3.5 PASSATION DES MARCHES ET EXECUTION .....	22
3.6 MODALITES DE DECAISSEMENT ET CALENDRIER DES DEPENSES .....	23
3.7 COMPTABLES ET D'AUDIT .....	23
3.8 MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE RAPPORT.....	24
<b>4 BENEFICES DU PROJET .....</b>	<b>25</b>
4.1 EFFICACITE ET EFFICIENCE.....	25
4.2 DURABILITE .....	26
4.3 PERENNITE .....	26
<b>5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>27</b>
5.1 CONCLUSIONS .....	27
5.2 RECOMMANDATIONS.....	27
<b>ANNEXES.....</b>	<b>28</b>

**Annexe 1 : Indicateurs socio économiques du Niger**

**Annexe 2 : République du Niger - Unités de gestion des eaux**

**Annexe 3 : Budget prévisionnel**

**Annexe 4 : République du Niger - Régions Administratives**

**Annexe 5 : Opérations de la Facilité et de la Banque relevant du secteur eau**

## **LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES UTILISEES**

<b>ABN</b>	l'Autorité du Bassin du Niger
<b>AUE</b>	Association des Usagers de l'Eau
<b>BEEEI</b>	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CBLT</b>	Commission de Bassin du lac Tchad
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEE</b>	Conférence sur l'Eau et l'Environnement (Dublin)
<b>CFTEA</b>	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CIDHE</b>	Centre d'Information et de Documentation en Hydraulique et Environnement
<b>CNEA</b>	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
<b>DAAF</b>	Direction des Affaires Administratives et Financières
<b>DE</b>	Direction de l'Environnement
<b>DEP</b>	Direction des Etudes et de la Programmation
<b>DFPP</b>	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
<b>DIEPA</b>	Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>DIGOH</b>	Direction de l'Inventaire et de la Gestion des Ouvrages Hydrauliques
<b>DRE</b>	Direction des Ressources en Eau
<b>DTN/AEP</b>	Direction des Travaux Neufs d'Alimentation en Eau Potable
<b>FAE</b>	Facilité Africaine de l'Eau
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>MH</b>	Ministère de l'Hydraulique
<b>ORTN</b>	Office de Radio et Télévision du Niger
<b>PHN</b>	Programme Hydraulique National
<b>PNEDD</b>	Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RAT</b>	Rapports d'Avancement Trimestriels
<b>SDR</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>S&amp;E</b>	Suivi et Evaluation
<b>SIGNER</b>	Système d'Information Géographique pour le Niger
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>UCRE</b>	Unité de Coordination des Ressources en Eau
<b>UGE</b>	Unité de Gestion de l'Eau

## CADRE LOGIQUE PROVISOIRE

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET VERIFICATION	RISQUE ATTENUÉ
<p><u>OBJECTIF PRINCIPAL:</u> PANGIRE s’inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) et les politiques de réduction de la pauvreté et de l’amélioration de la santé. Son objectif général est de contribuer au développement socio-économique par la diminution du nombre de personnes n’ayant pas un accès durable à l’eau potable et à l’assainissement, la sécurisation des ressources en eau pour le développement des secteurs productifs (hydraulique pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industrie et mines, hydroélectricité, navigation etc.),</p>	<p>Développement socio-économique et préservation de l’environnement à travers une approche holistique de la gestion des ressources en eau Les Cadres nationaux pour la gestion des ressources en eau et la disposition soutenable de service en place et fonctionnent bien,</p> <p>La contribution effective des services de connaissances et d’information améliorés aux effets du développement durable des investissements et des services de mise en valeur du secteur de l’eau au Niger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etat, collectivités,</li> <li>– Populations urbaines et rurales</li> <li>– Autorités chargées de la planification et de la régulation du secteur de l’eau</li> <li>– Acteurs de développement des secteurs public et privé, ONG</li> <li>– Partenaires financiers</li> </ul>	<p><u>Indicateurs:</u> La planification de gouvernement utilise le PANGIRE <u>Sources:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– statistiques Nationales régionales</li> <li>– rapports de budget de gouvernement</li> <li>– rapports du développement spécifiques</li> </ul>	<p>Risque atténué La maîtrise comprise conceptuellement tous les non im processus du PA <u>Atténuation</u> Cette réduction atténuée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une sensibilité acter</li> <li>– bénéf</li> <li>– assu</li> <li>– parti</li> <li>– des</li> </ul>
<p><u>OBJECTIFS SPECIFIQUES:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir, adopter, et mettre en œuvre les stratégies de transition vers la GIRE, sous forme d’un Plan d’Action National à l’horizon de 2025 comprenant la mobilisation de ressources financières pour la réalisation du Plan</li> <li>– Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement en respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau</li> </ul>	<p><u>RESULTATS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plan d’Action National GIRE adopté et mis en oeuvre par les services concernés qui permettra d’engager définitivement le pays dans la gestion intégrée et du développement durable des ressources en eau.</li> <li>– Tous les acteurs concernés par la gestion des ressources en eau sont sensibilisés et informés sur le concept de la GIRE</li> <li>– Un plan d’action national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) à l’horizon de 2025 assorti d’un programme d’investissement et d’un</li> </ul>	<p>Identique à ci-dessus</p>	<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– PANGIRE et le plan d’investissement utilisé par le Gouvernement et les UGE pour la planification nationale et régionale</li> <li>– Financement prioritaire mobilisé.</li> </ul> <p><u>Source:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports de projet annuel</li> <li>– Rapport de suivi et d’évaluation du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Auto</li> <li>– acter</li> <li>– non</li> <li>– cons</li> <li>– Atté</li> <li>– Con</li> <li>– supp</li> <li>– néce</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer les conditions d'une gestion concertée à long terme des ressources en eau impliquant tous les acteurs.</li> </ul>	<p>chronogramme de mise en œuvre est finalisé et adopté par le Gouvernement du Niger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une collaboration forte avec les partenaires financiers et une bonne coordination entre eux en place</li> <li>– Le PANGIRE est intégrée dans le plan national de développement.</li> </ul>			
<p><b>ACTIVITES :</b></p>	<p><b>PRODUITS (outputs) DES ACTIVITES :</b></p>			
<p><b>Etudes diagnostiques, comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L’appréciation de la situation existante</li> <li>– Identifications et consultations des usagers et bénéficiaires,</li> <li>– Connaissances des ressources en eau</li> <li>– Inventaire des sources de pollution ponctuelles et diffuses,</li> <li>– Demande en eau, les projections futures et les aspects socio-économiques,</li> <li>– Cadre institutionnel et juridique,</li> <li>– L’autorisation de prélèvement et le contrôle de conformité,</li> <li>– La gestion des eaux transfrontalières,</li> <li>– Rapport de Suivi et d’Evaluation (S&amp;E)</li> </ul>	<p>(i) les usagers, bénéficiaires et les acteurs sur la GIRE, (ii) des données quantitatives et qualitatives des ressources en eau de surface et souterraines, (iii) inventaire des sources de pollution, (iv) données sur la demande en eau actuelle et prévision de la demande future, (v) évaluation du cadre institutionnel, législatif et réglementaire existant et les capacités requise, (vi) les besoins de renforcement des autorisations de prélèvement de l’eau, (vii) une stratégie nationale de la gestion des ressources en eau transfrontalières, (viii) un système national pour le suivi et évaluation (S&amp;E) du secteur</p>	<p>Identique à ci-dessus</p>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les documents mentionnés</li> </ul> <p><b>Sources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports, et documents, des activités établis</li> <li>– Rapport de suivi du projet</li> </ul>	
<p><b>Sensibilisation des acteurs et bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ateliers de sensibilisation,</li> <li>– Préparation du rapport de base stratégique sur le Plan d’action National GIRE (PANGIRE).</li> </ul>	<p>(i) sensibilisation des acteurs et bénéficiaires sur la GIRE et le plan d’action, améliorée (ii) un rapport sur les bases stratégiques et les options du PANGIRE</p>		<p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Au moins de 3 ateliers de sensibilisation au niveau national</li> <li>– Au moins de une réunion par UGE</li> </ul> <p><b>Sources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les comptes rendus</li> <li>– Rapport</li> </ul>	
<p><b>Elaboration d’un (PANGIRE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etablir les Interventions du PANGIRE,</li> <li>– Finaliser le Programme d’investissement et une stratégie de financement,</li> <li>– Validation et l’adoption du plan d’action et mobilisation du financement</li> </ul>	<p>(i) Un plan d’action national de GIRE, (ii) un programme national d’investissement de la GIRE et d’un chronogramme élaboré, (iii) le PANGIRE et le programme d’investissement validé et adopté par le Gouvernement et des investissements prioritaires mobilisé.</p>		<p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les plans et documents sont finalisés, validés, adoptés, et utilisés par le Gouvernement</li> <li>– Financement mobilisé</li> </ul> <p><b>Sources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports du projet</li> </ul>	

## **0. RESUME**

0.1 Le Gouvernement du Niger, conscient que les problèmes liés à l'eau sont préjudiciables au développement économique et social a souscrit aux principes de Dublin et de Rio, et a engagé depuis 1992 une réforme du secteur de l'Eau et de l'Assainissement. C'est dans le cadre de cette réforme que le Gouvernement a adopté le premier Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. Il a pris, en outre, une Ordonnance portant régime de l'eau en 1993. Ces deux documents ont été revus en 1997/98 pour prendre en compte la dimension GIRE, et la création, en février 2003, de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) pour servir de cadre de concertation entre les acteurs du secteur.

0.2 La nécessité de disposer d'un Plan d'action spécifique à la GIRE en vue de se conformer aux exigences régionales et internationales, justifie le présent projet. L'objectif du projet est de mettre en vigueur la gestion participative des ressources en eau à travers l'élaboration d'un plan d'action national de GIRE (PANGIRE), définissant des actions prioritaires chiffrées sur les court, moyen et long termes. Deux objectifs spécifiques du projet ont été définis. (i) Informer et sensibiliser les acteurs sur le concept de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), et la mise en œuvre de campagne d'information et de sensibilisation sur la GIRE à travers les medias et des forums ; et (ii) Elaborer de manière participative un plan d'action national de GIRE à l'horizon 2025 assorti d'un programme d'investissement et d'un chronogramme de mise en œuvre.

0.3 Des progrès appréciables ont été accomplis en matière de la GIRE, avec la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable et l'expérimentation d'une gestion participative des ressources en eau au niveau d'une unité de gestion piloté avec l'assistance du PNUD et de la Division des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.

0.4 L'élaboration du PANGIRE comprendra les trois volets suivants :

### **Volet A : Conception et Etudes diagnostiques de la situation existante**

- Conception du projet ;
- Identifications et consultations des usagers et bénéficiaires ;
- Connaissances des ressources en eau comprenant un inventaire des sources potentielles de pollution ;
- Demande en eau, les projections et aspects socio-économiques ;
- Cadre institutionnel et juridique ;
- Autorisation de prélèvement et contrôle de conformité ;
- Gestion des eaux transfrontalières ;
- Suivi et Evaluation (S&E).

### **Volet B : Sensibilisation des acteurs et bénéficiaires**

- Ateliers de sensibilisation ;
- Préparation du rapport de base stratégique sur le Plan d'action National GIRE.

### **Volet C : Elaboration d'un plan d'action national de GIRE**

- Interventions du PANGIRE ;
- Programme d'investissement à l'horizon 2025 (un plan opérationnel) et une stratégie de financement ;
- Validation et adoption du plan d'action et mobilisation du financement.

0.5 La durée prévisionnelle du projet est de 16 mois incluant 3 mois pour la mise en place de la Cellule GIRE, du Comité Interministériel Eau et pour la passation des marchés. Le coût global du projet est évalué à 700 775 Euros et le Projet sera financé par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant d'environ 660 775 Euros (94% du budget total) et par l'Etat du Niger est 40.000 Euros (6%).

0.6 Le signataire de l'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances. L'agence d'exécution du projet sera la Direction des Ressources en Eau (DRE) appuyée par une équipe de consultants et un Comité interministériel de suivi. Un bureau d'études sera recruté pour exécuter les études d'élaboration du PANGIRE et un Comité interministériel de pilotage sera mis en place pour le suivi, l'orientation et la coordination des activités du projet.

0.7 Le projet proposé correspond bien à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau. Il apportera une réponse concrète à un besoin clairement identifié pour le succès de la politique nigérienne dans les domaines de GIRE, et plus généralement il favorisera un développement durable et contribuera ainsi à la lutte contre la pauvreté.

0.8 La valeur ajoutée au processus de GIRE pendant le dialogue préparatoire du projet a porté sur le renforcement de certains aspects clés pour mieux assurer les résultats sur le terrain. Il s'agit notamment d'évaluer les besoins relatifs à la délivrance des autorisations de prélèvement de l'eau des secteurs publiques (AEP&A) et des secteurs de production et de contrôle de conformité des usagers. Il s'agit également d'harmoniser le PANGIRE avec la stratégie de gestion des ressources en eau transfrontalières comprenant les investissements nationaux et internationaux dont les projets d'aménagement des grands barrages. L'objectif visé étant de faciliter l'utilisation équitable des ressources en eau des bassins dans l'intérêt des populations et de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'augmentation des moyens d'existence de toutes les parties prenantes. En outre, le PANGIRE mettra en place un programme d'investissement qui sera adopté par le Gouvernement et la stratégie de mobilisation du financement des investissements prioritaires.

0.9 Il est proposé au Président de la BAD d'approuver la demande de financement du Ministère de l'Hydraulique (MH) pour un montant de 660 775 Euros pour élaboration du Plan d'Action National de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE). Ce montant représente 94 % du budget nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

0.10 Suite à cette évaluation, un projet d'Accord de Don entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la FAE sera élaboré pour approbation et signature. La mise en vigueur de l'Accord de Don sera conditionnée par l'ouverture d'un Compte spécial par la DRE.

# **1 HISTORIQUE**

## **1.1 Contexte général et secteur eau**

1.1.1 La République du Niger se trouve au cœur de la zone sahélo-saharienne avec un vaste territoire d'une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont les 2/3 sont désertiques. La population était d'environ de 11 millions d'habitants en 2001. Un taux d'accroissement de 3,3% a été envisagé au cours de la période 1988-2001 (contre 3,38% entre 1977 et 1988).

1.1.2 Le climat est marqué par une saison de pluies qui dure 4 mois au maximum avec des pluies moyennes interannuelles variant de 0 mm au nord à 800 mm dans la pointe sud-ouest et caractérisée par une forte irrégularité spatio-temporelle et une tendance à la baisse depuis plus d'un quart de siècle. L'évaporation que dépasse 2,000 mm/an est accentuée pendant les 8 à 9 mois de saison sèche.

1.1.3 L'eau demeure une denrée rare et précieuse pour la poursuite et l'intensification des activités économiques, notamment agricoles et de l'élevage ainsi que la survie de la grande majorité de la population. Les sécheresses successives ont entraîné l'installation ou la migration des éleveurs dans les zones agricoles situées plus au sud, créant souvent des situations conflictuelles avec les agriculteurs. Le problème d'alimentation en eau du cheptel se pose avec acuité, en raison de l'insuffisance des points d'eau.

1.1.4 L'exploitation judicieuse des ressources en eau à partir de petits ouvrages hydro-agricoles peut favoriser la création de pôles de développement local autour des zones aménagées. Enfin, la couverture des besoins en eau potable de la population demeure une source de préoccupation des autorités. Environ 59% des nigériens ont accès à l'eau potable, en 2003-2004, mais seuls les besoins en eau de moins de 5% de la population totale sont satisfaits à partir d'un réseau d'adduction d'eau. En outre, le réseau national d'adduction d'eau potable présente de grandes disparités, au détriment des zones rurales.

1.1.5 La plupart des eaux sont partagées avec d'autres pays et se caractérisent par deux contraintes majeures: la disponibilité et l'accessibilité. Elles sont partagées entre 2 grands bassins; le bassin de Niger à l'ouest et le bassin du lac Tchad à l'est. Les ressources en eau pérennes sont constituées du fleuve Niger, troisième fleuve de l'Afrique, qui traverse l'Ouest du pays sur plus de 500 km. Le potentiel hydrique du fleuve Niger est concentré à 97% dans la vallée du fleuve Niger, unique cours d'eau permanent. La particularité de ces ressources en eau est que les zones riches en eaux de surface sont généralement pauvres en eaux souterraines (zones de socle cristallin).

1.1.6 En dépit de ces contraintes naturelles (enclavement du pays, insuffisante maîtrise de l'eau, fragilité des sols, dégradation de l'environnement et démographie galopante) et des principaux obstacles à la croissance économique (macroéconomique, sectoriel et institutionnel), le Niger dispose d'un important potentiel dans le secteur rural (agriculture et élevage) dont l'exploitation judicieuse pourrait générer une croissance économique significative et réduire la pauvreté.



## 1.2 Origine du projet

1.2.1 La première version du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau fut adoptée par le Gouvernement en 1993. Ce Schéma Directeur présente les caractéristiques des ressources et des besoins en eau du Pays, ainsi que leur adéquation. Il définit les grandes orientations générales et les objectifs de la Politique de l'Eau et de l'Assainissement au Niger ainsi que les stratégies de sa mise en œuvre. Il a été actualisé de manière participative en 1998 afin de l'harmoniser avec d'autres projets ayant des approches plus globales au niveau des ressources naturelles (Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, PNEDD par exemple) et de capitaliser les précieux résultats du Forum Mondial sur l'eau (Marrakech, 1997) et de la Conférence Internationale sur l'Eau (Paris, 1998).

1.2.2 Depuis le début des années quatre vingt dix, le Gouvernement du Niger a engagé une réforme du secteur de l'Eau et de l'Assainissement afin de capitaliser les acquis de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement 1981 – 1990 (DIEPA) et surtout de souscrire aux principes et recommandations des Conférences internationales dont celle sur l'eau et l'environnement (CEE) de Dublin en janvier 1992 et la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Ces principes seront le fondement d'une approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

1.2.3 La Conférence Ouest Africaine sur la GIRE tenue à Ouagadougou en mars 1998 a mis en place le processus GIRE de l'Afrique de l'Ouest qui a abouti à: (i) l'adoption par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO du Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) en décembre 2000 à Bamako ; (ii) l'adoption du nouveau cadre institutionnel régional de gestion des ressources en eau par la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement en décembre 2001 à Dakar ; (iii) la création du comité consultatif Ouest Africain ayant évolué en partenariat Ouest Africain de l'eau (WAWP) en 2002 ; (iv) l'élaboration d'une Vision Ouest Africaine et son plan d'action présenté au 2<sup>ème</sup> forum Mondial de l'eau de La Hayes en 2000 ; (v) l'installation à Ouagadougou d'une unité de Coordination des ressources en Eau de la CEDEAO (UCRE/CDEAO) en mars 2004.

1.2.4 Les rencontres internationales ci-dessus mentionnées ont beaucoup influé sur la politique de l'eau au Niger. Toujours pendant le Programme pour la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement (DIEPA), le Niger a entrepris un projet de planification, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau souterraine en milieu rural (Projet NER86/01 (février 88 - Novembre 91) dont les principaux produits sont :

- Le Système d'Information Géographique pour le Niger (SIGNER), un outil de planification, de gestion et d'aide à la décision aujourd'hui performant et cité en exemple à l'échelon international. Il permet l'analyse spatiale des données sur l'offre et la demande en eau et une intégration des aspects socio économiques et environnementaux, en vue de dégager la problématique de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. SIGNER est aujourd'hui un produit performant, bien connu et apprécié des acteurs du secteur ;
- Le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau établi à partir des synthèses sous sectorielles et sur les analyses d'adéquation entre les besoins et les ressources menées à partir de modèles de simulation

des aquifères liés aux bases de données géographiques contenues dans SIGNER.

1.2.5 La nouvelle politique de l'eau responsabilise l'ensemble des acteurs du développement concernés par l'eau grâce aux dispositions suivantes (Annexe 2) : (i) l'Etat et ses services déconcentrés se consacrent à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau et de l'assainissement ainsi que la prévention et le contrôle en matière de pollutions et des nuisances ; (ii) les usagers (au plan local), les collectivités (aux plans sous régional et régional) et l'Etat (au plan national et international) ont la maîtrise d'ouvrage ; (iii) le secteur privé et la société civile viennent en appui aux maîtres d'ouvrages en garantissant la maîtrise d'œuvre ; (iv) une Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement avec un Secrétariat Technique Permanent crée le 03 février 2006 pour organiser la concertation entre les acteurs en tant que structure faîtière des Unités de Gestion de l'Eau (UGE).

1.2.6 Pour mieux se convaincre de l'option du gouvernement d'assurer une gestion décentralisée des ressources en eau, la nouvelle politique préconise entre autres: (i) l'implication et la responsabilisation des collectivités locales en procédant au transfert de certains domaines de compétence de l'Etat ; (ii) la promotion du secteur privé et de la société civile dans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre.

1.2.7 Le Niger a été subdivisé en 7 Unités de Gestion de l'Eau (UGE) (Annexe 2) relativement homogènes aux plans hydrologiques et hydrogéologiques. Chaque Unité de Gestion de l'Eau a quatre (4) niveaux structurés de gestion interdépendants :

- Le niveau local, à l'échelle du village et de son terroir : Association des Usagers de l'Eau (AUE) ;
- Le niveau sous régional à l'échelle d'une vallée partagée par plusieurs villages Fédération des Associations des Usagers de l'Eau (FAUE) de la vallée ;
- Le niveau régional à l'échelle de l'UGE : Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement;
- Le niveau national à l'échelle du pays : Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.

1.2.8 Dans le contexte du Niger, il convient de rappeler que le sous-secteur de l'eau repose sur un cadre juridique assez complet en ce sens que chacun des sous-secteurs a fait l'objet d'une législation adéquate. Ainsi, la loi portant régime de l'eau détermine les conditions d'utilisation de la ressource. Cette loi, adoptée pour la première fois en 1993 a été révisée en 1998 pour intégrer les principes internationaux exposés dans la première partie de cette étude. Cette loi a fait l'objet d'un décret et de plusieurs projets d'arrêtés d'application.

- La Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau adoptée en 1993 et actualisé en 1998 ;
- L'Ordonnance 93-014 portant régime de l'eau adoptée en 1993 et modifiée par la loi N°98-041 du 7 décembre 1998 pour prendre en compte la dimension GIRE ;
- La politique de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les stratégies de sa mise en œuvre adoptées en octobre 2000 ;
- Un Plan d'Actions à court, moyen et long termes (2000-2010), concrétisant la

politique et les stratégies sectorielles également adoptés par le Gouvernement en octobre 2000. Ce Plan d'actions est assorti d'un programme d'investissement: le Programme Hydraulique National (PHN).

1.2.9 Des progrès appréciables ont été accomplis en matière de la GIRE, avec la mise en place de cadre institutionnel et juridique favorable et l'expérimentation d'une gestion participative des ressources en eau au niveau d'une unité de gestion pilote avec l'assistance du PNUD et de la Division des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.

1.2.10 Les autorisations de prélèvement de l'eau et le contrôle de conformité sont des instruments clés pour la gestion efficace des ressources en eau puisqu'elles contribuent à assurer une allocation durable et équitable des ressources en eau entre les secteurs et les utilisateurs. Des autorisations de prélèvement prévisibles et basées sur les connaissances garantiront les droits relatifs à l'eau pour les investisseurs du secteur de l'eau en agriculture irriguée, en hydroélectricité, etc. ; elles prennent également en compte les considérations écologiques liées à l'eau. Il est nécessaire d'évaluer la situation existante au Niger concernant l'autorisation de prélèvement et le contrôle de conformité des usagers.

### **1.3 Priorités sectorielles**

1.3.1 Depuis 1999, le Niger a retrouvé une stabilité de ses institutions qui a permis au Gouvernement de mettre en oeuvre pour la première fois un programme de réformes de 3 ans découlant de sa stratégie de réduction de la pauvreté approuvée en janvier 2002. Le pays a atteint, en avril 2004, le point d'achèvement au titre de l'Initiative internationale en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE).

1.3.2 Les différentes réformes et actions engagées par le Gouvernement, notamment l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement rural (SDR) pour laquelle l'opérationnalisation a commencé et le lancement, en 2005, de la mise en oeuvre de la décentralisation contribueront à rendre davantage réaliste et efficace cette démarche. Enfin, le renforcement de l'accès à l'eau potable par les populations rurales avec les mêmes ouvrages hydrauliques, d'accroître la production agricole et non agricole (l'élevage, notamment), grâce à l'augmentation conséquente de leur productivité.

1.3.3 Le Programme Hydraulique National a été ensuite repris dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en novembre 2003 qui précisait les grandes orientations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). En effet, le volet connaissance et gestion des ressources en eau de la SRP est pris en charge par le programme structurant 2 « Gouvernance locale des ressources naturelles » de la SDR tandis que la satisfaction des besoins en eau est intégrée dans le programme structurant 8 « Eau potable et assainissement » et le programme sectoriel prioritaire 12 « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ». Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable de la population et de l'assainissement, les objectifs poursuivis seront réalisés dans le cadre du Document de politiques et de stratégies pour l'eau et l'assainissement adopté en 2000 par le Gouvernement. Pour la mise en oeuvre de ce document cadre, un Programme d'hydraulique National (PNH) couvrant la période 2001- 2010 a été approuvé par le Gouvernement.

1.3.4 La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) se trouve traitée de manière parcellaire dans tous ces documents sectoriels et multisectoriels. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Niger (2002 révisé 2004)

mentionne la GIRE comme une condition absolument nécessaire pour un développement économique durable.

1.3.5 La stratégie de la Banque Africaine pour la période 2005-2009 au Niger<sup>1</sup> continuera d'être axée sur la lutte contre la pauvreté, conformément aux orientations stratégiques de la SRP du Gouvernement. La Banque a choisi d'aider à la mise en oeuvre du Programme de développement à moyen terme du Gouvernement à travers les 2 piliers suivants : i) Soutien au développement du monde rural à partir de la mobilisation des eaux ; et ii) Renforcement des infrastructures économiques et sociales. Dans ce cadre, notamment en agriculture, le Groupe de la Banque a acquis une grande expérience en matière de maîtrise et d'utilisation des eaux de ruissellement à même de promouvoir la production agricole et les activités non agricoles d'une part et de favoriser la protection de l'environnement d'autre part.

1.3.6 Les projets de la Banque en cours i) d'appui au développement de la région de Dosso, ii) de mobilisation des eaux du département de Tahoua et iii) de développement agricole de Zinder, visent à réaliser ces objectifs. En outre, des synergies sont établies entre ces projets et les aménagements hydro agricoles entrepris ou prévus, dans le cadre du Programme spécial d'utilisation des ressources de l'IPTE du Gouvernement. Ces aménagements réalisés à partir des eaux de ruissellement recueillies et stockées dans des mini-barrages, ont permis d'intensifier et de diversifier la production agricole dans les régions concernées. Le renforcement de la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des paysans qui en ont résulté, ont suscité un intérêt grandissant des paysans pour ce type de réalisations. L'annexe 5 présente les opérations de la Facilité et de la Banque en Cours Relevant du Secteur Eau.

1.3.7 Concernant le développement des secteurs productifs, l'objectif sera de développer les potentialités du secteur rural (agriculture et élevage) en mettant en valeur les terres par l'utilisation et la maîtrise des ressources en eau, en soutenant le développement de l'élevage et en stimulant la création d'activités génératrices de revenus. Le renforcement de l'accès des pauvres aux services sociaux de base passera par des actions visant à améliorer le niveau de l'éducation et l'état de santé de la population, et accroître l'accès à l'eau.

## **1.4 Définition du problème**

1.4.1 Le Niger fait face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, et la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole et les mines dont dépend l'économie de Niger sont le plus gros consommateur d'eau et il est nécessaire d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau en

---

<sup>1</sup> République du Niger Document de Stratégie par Pays (Axé sur les résultats) 2005-2009. BAD, Juillet 2005

prenant en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

1.4.2 Le défi général lié au PANGIRE est de mettre en vigueur le Programme d'hydraulique National (PNH) couvrant la période 2001- 2010 ainsi que le programme de la SDR (gouvernance locale des ressources naturelles) et de jeter une base pour les actions stratégiques de la GIRE et des investissements associés pour la période 2007-2025. Les obstacles et défis du secteur de l'eau et de l'assainissement sont : (i) une connaissance insuffisante des ressources en eau ; (ii) la satisfaction des besoins en eau des populations et la prévention des nuisances liées à l'eau, (iii) la sécurisation des ressources en eau pour le développement des secteurs de production : hydraulique pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industrie et mines, hydroélectricité, navigation ; (iv) assurer une participation active des populations et des différentes parties prenantes (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires); (v) une valorisation efficace et durable des ressources en eau.

1.4.3 Les actions suivantes sont aussi nécessaires : l'adaptation du nouveau cadre institutionnel et juridique et la mise en place des unités de gestion de l'eau (UGE) ; la mise en application du Régime de l'Eau et des autres textes réglementaires relatifs à l'eau et le transfert progressif de responsabilités des structures étatiques vers les collectivités locales et le secteur privé.

## **1.5 Bénéficiaires et acteurs**

1.5.1 Le Plan d'Action National de la GIRE, produit attendu du projet, identifiera les actions pertinentes nécessaires à mettre en œuvre dans le court, moyen et long termes afin d'assurer une gestion concertée et participative des ressources en eau impliquant tous les acteurs, et garantir une durabilité aux investissements. Les bénéficiaires prévus seront toutes les populations du Niger comprenant les populations urbaines et rurales, les collectivités, les autres usagers de l'eau et l'ensemble des acteurs du secteur au niveau national et local. En effet, la mise en œuvre de la GIRE permettra une utilisation équitable des ressources en eau par les différents usagers et une prévention des conflits liés à l'utilisation des eaux partagées.

1.5.2 La stratégie de mise en œuvre du PANGIRE repose essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du secteur au niveau national, international et local, incluant les autorités chargées de la planification et de la régulation du secteur de l'eau et les acteurs de développement des secteurs public et privé, comprenant :

- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le Ministère en charge de l'Hydraulique;
- Le Ministère en charge de l'environnement;
- Le Ministère en charge de l'agriculture ;
- Le Ministère en charge de l'élevage ;
- Le Ministère en charge de l'équipement ;
- Le Ministère en charge du transport ;
- Les directions centrales et déconcentrées ;
- Des unités de gestion de l'eau (UGE) ;
- Les utilisateurs des infrastructures ;

- Le secteur privé et les ONG ;
- L'Haut Commissariat à l'aménagement de la vallée du Niger ;
- La Commission nationale de mise en œuvre du Programme de Relance Economique ;
- Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable ;
- La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement représente l'Etat auprès des structures sous régionales de coopération en matière des eaux partagées ;
- Les utilisateurs des infrastructures hydrauliques, les Collectivités (pour les infrastructures collectives) et l'Etat (pour les ouvrages d'intérêt national);
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- L'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE) ;
- Partenaires financiers.

1.5.3 Les capacités de tous les acteurs nationaux du secteur méritent d'être renforcées afin que chacun puisse remplir valablement son rôle. Le renforcement des capacités portera notamment sur des actions de formation, l'appui aux structures centrales et déconcentrées, l'adoption de mesures fiscales incitatives, l'allocation de ressources aux Collectivités décentralisées et l'amélioration du cadre juridique.

## **2 LE PROJET**

### **2.1 Objectifs**

2.1.1 Le plan d'action National GIRE s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les politiques de réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la santé. Son objectif général est de contribuer au développement socio-économique par la diminution du nombre de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement, la sécurisation des ressources en eau pour le développement des secteurs productifs (hydraulique pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industrie et mines, hydroélectricité, navigation etc.), en assurant une participation active des populations et des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires, partenaires financiers), dans une perspective de valorisation efficace et durable des ressources en eau.

2.1.2 Les objectifs du projet sont de définir, adopter, et mettre en œuvre les stratégies de transition vers la GIRE, sous forme d'un Plan d'Action National à l'horizon de 2025 comprenant la mobilisation de ressources financières pour la réalisation du Plan de Gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

2.1.3 La mise en œuvre du Plan d'action national GIRE devra permettre de créer à long terme les conditions d'une gestion concertée des ressources en eau impliquant tous les acteurs, conditions sine qua non d'un développement harmonieux et durable.

### **2.2 Les résultats à moyen terme (« outcomes »)**

2.2.1 Les résultats globaux attendus du Projet seront de concilier le développement socio-économique et la préservation de l'environnement à travers une approche holistique de la gestion des ressources en eau. Les résultats spécifiques comprendront :

- Un développement socio-économique favorable à long terme et du bien être des populations par une valorisation efficace et durable des ressources en eau au Niger :
- Les Cadres nationaux pour la gestion des ressources en eau sont formés et mis à la disposition des services en qui fonctionnent bien
- Tous les acteurs concernés par la gestion des ressources en eau sont sensibilisés et informés sur le concept de la GIRE ;
- Un plan d'action national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) à l'horizon de 2025 assorti d'un programme d'investissement (un plan opérationnel) et d'un chronogramme de mise en œuvre est finalisé et adopté par le Gouvernement du Niger.
- Une collaboration forte avec les partenaires financiers et une bonne coordination entre eux en place
- Le PANGIRE est intégrée dans le plan national de développement.

## **2.3 Produits (« outputs »)**

2.3.1 Les produits des activités ci-dessous contribueront collectivement à la réalisation des résultats attendus du don de la FAE et comprendront :

2.3.2 Par rapport au Volet A : Conception de l'étude et exécution des études diagnostiques préalables - appréciation de la situation actuelle :

1. Conception de l'étude
2. Identification et consultation des usagers, bénéficiaires et des acteurs sur la GIRE et évaluation des capacités de tous les acteurs du secteur;
3. Bilan au niveau national et par UGE des données quantitatives et qualitatives des ressources en eau de surface et souterraines, et analyse des procédures actuelles de suivi ;
4. Inventaire des sources de pollution ponctuelles (agglomérations, industrie, etc.) et des substances polluantes correspondantes, actuelles et futures;
5. Données sur la demande en eau actuelle et prévision de la demande future établie dans chaque secteur en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau pour le développement socio-économique du pays ;
6. Evaluation du cadre institutionnel, législatif et réglementaire existant, comprenant le cadre institutionnel actuel du secteur de l'eau, les capacités humaines, matérielles et institutionnelles, et une liste exhaustive des besoins en ressources, en fonctionnement, en formation et un plan d'adaptation établi ;
7. La situation actuelle et les besoins de renforcement relatifs à la délivrance et le contrôle de conformité des autorisations de prélèvement de l'eau des secteurs publics (AEP&A) et des secteurs de production (hydraulique, pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industrie et mines, hydroélectricité, navigation etc.), et les fonctions environnementales ;

2.3.3 Par rapport au Volet B : Sensibilisation des acteurs et bénéficiaires :

1. L'ensemble des autorités, acteurs et bénéficiaires concernés consultés et sensibilisés sur la GIRE et le plan d'action en cours de développement, par le biais d'ateliers nationaux et locaux ;
2. Un rapport sur les bases stratégiques et les options du PANGIRE préparé pour promouvoir la création d'un plan d'action durable.

2.3.4 Par rapport au Volet C : Elaboration d'un plan d'action national et programme d'investissement de GIRE et sa validation :

1. Des éléments du Plan d'action National de GIRE (PANGIRE) élaborés comprenant :
  - Les consultations des usagers et des bénéficiaires ;
  - Un programme de suivi et d'évaluation des ressources en eau ;
  - Un programme de suivi et d'évaluation de pollutions ponctuelles et diffuses ;
  - La planification et valorisation des ressources en eau ;
  - Un programme d'opérationnalisation du cadre institutionnel et



- juridique de la GIRE ;
  - Un programme d'action de l'autorisation de prélèvement des ressources en eau ;
  - Une stratégie nationale de la gestion des ressources en eau transfrontalières comprenant les investissements nationaux et internationaux. Ceci est pour faciliter l'utilisation équitable des eaux des bassins dans l'intérêt des populations et de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'augmentation des moyens d'existence de toutes les parties prenantes ;
  - Un système national pour le suivi et évaluation (S&E) du secteur eau qui identifie les besoins, la méthodologie, les normes et les indicateurs généraux et les mécanismes pour atteindre les objectifs nationaux guidés par les résultats du système de suivi et évaluation en tant que partie intégrante du PANGIRE.
2. Un programme national d'investissement (le plan opérationnel) de la gestion intégrée des ressources en eau à l'horizon 2025 accompagné d'un chronogramme détaillé ;
  3. PANGIRE et programme d'investissement validé et adopté par le Gouvernement et financement pour les investissements prioritaires mobilisé.

## 2.4 Activités

2.4.1 L'objet du Projet est d'élaborer un Plan d'action national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) assorti d'un programme d'investissement et d'un chronogramme de mise en œuvre. Au Niger, des progrès appréciables ont été accomplis en matière de GIRE, avec la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable et l'expérimentation d'une gestion participative des ressources en eau (UGE Fleuve Liptako-Gourma). L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action national GIRE devra permettre de créer à long terme les conditions d'une gestion concertée des ressources en eau impliquant tous les acteurs, conditions sine qua non d'un développement harmonieux et durable.

2.4.2 La portée et les prévisions des coûts estimatifs des activités financées par la FAE ont été établies en consultation avec la Direction des Ressources en Eau (DRE) pendant l'évaluation. Le projet comportera les volets et les activités décrites ci-dessous :

- Volet A : Conception et études diagnostiques d'appréciation de la situation actuelle ;
- Volet B : Sensibilisation les acteurs et bénéficiaires sur les stratégies préférentielles ;
- Volet C : Elaboration d'un Plan d'action National de GIRE (PANGIRE).

### **VOLET A. ETUDES DIAGNOSTIQUES RELATIVES A L'APPRECIATION DE LA SITUATION ACTUELLE**

2.4.3 L'objet des études diagnostiques est d'identifier les enjeux et les défis de gestion intégrée des ressources en eau au Niger. Les résultats de cette analyse constitueront la base de la sensibilisation des acteurs et de l'élaboration des hypothèses de la mise en place d'un plan d'action National GIRE.

## **A.0 Conception du projet**

### **A.1 Identifications et consultations des usagers et bénéficiaires**

Les prestations de cette composante comprennent :

- L'identification des usagers et bénéficiaires et des acteurs sur la GIRE pour créer les conditions d'une participation au processus ;
- Une évaluation des capacités de tous les acteurs du secteur afin que chacun puisse remplir valablement son rôle. Le renforcement des capacités portera notamment sur des actions de formation, l'appui aux structures centrales et déconcentrées, l'adoption de mesures fiscales incitatives, l'allocation de ressources aux collectivités décentralisées et l'amélioration du cadre juridique.

### **A.2 Connaissances des ressources en eau**

Ces activités s'organisent de la façon suivante :

- Une analyse de l'état des connaissances des ressources en eau de surface et souterraines effectué au niveau national et par UGE sur le plan quantitatif, et de la pertinence du suivi quantitatif actuel des ressources en eau;
- Une analyse de l'état des connaissances des ressources en eau de surface et souterraines effectué au niveau national et par UGE sur le plan qualitatif et de la pertinence du suivi qualitatif actuel des ressources en eau;
- La détermination des coûts actuels du suivi de la ressource (quantité, qualité, menaces et risques) ainsi que la variabilité de ces coûts en fonction de la précision recherchée dans les données recueillies.

### **A.3 Inventaire des sources de pollution ponctuelles et diffuses**

Les activités comprendront :

- l'identification et une analyse des sources de pollution (en localisation, en quantité et en nature des substances rejetées) et la pertinence de leur suivi actuel ;
- l'évaluation d'un inventaire des écosystèmes (aquatiques et autres), la connaissance de leur vulnérabilité par rapport aux risques de dégradation de la ressource et la pertinence des mesures compensatoires ;
- l'analyse des actions agressives ou nuisibles de l'eau identifiées et la pertinence des modalités de gestion des risques liés à l'eau.

### **A.4 Demande en eau, projections futures et aspects socio-économiques**

Ces activités s'organisent de la façon suivante :

- demande en eau connue (actuelle et future, y compris les exigences de qualité) et pertinence du suivi actuel de la demande analysée pour les différents secteurs utilisateurs (domestique urbain, domestique semi urbain, domestique rural, irrigation, élevage, pêche et aquaculture, industrie, énergie, mines et carrières, fonctions environnementales, tourisme et activités récréatives) ;
- synthèse de l'état des lieux : déséquilibres actuels entre les capacités de la ressource et les besoins / demandes actuels et prévisibles identifiés et hiérarchisés ;
- analyse de la valeur des ressources en eau en stimulant la création d'activités génératrices de revenus et des problèmes de ressource évalués à l'horizon de la vision par rapport à la demande des différents secteurs et aux exigences des

- différentes fonctions de l'eau ;
- analyse des procédures actuelles de suivi / évaluation de la demande et des exigences de qualité.

#### **A.5 Cadre institutionnel et juridique**

Le sous-secteur de l'eau repose sur un cadre juridique assez complet en ce sens que chacun des sous-secteurs a fait l'objet d'une législation spécifique. La loi, portant régime de l'eau adoptée pour la première fois en 1993 et révisée en 1998 pour intégrer les principes internationaux exposés dans la première partie de cette étude, a fait l'objet d'un décret et de plusieurs projets d'arrêtés d'application. De façon plus spécifique, le projet vise à apprécier et évaluer l'état d'avancement et les modalités de la mise en oeuvre de la nouvelle politique concernant :

- le cadre institutionnel actuel du secteur de l'eau en termes de capacités humaines, organisationnelles et institutionnelles ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités locales en procédant au transfert de certains domaines de compétence de l'Etat ;
- le fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et son Secrétariat Technique Permanent concernant la concertation entre les acteurs en tant que structure faîtière des 7 Unités de Gestion de l'Eau (UGE) comprenant les 4 niveaux structurés de gestion interdépendants ;
- l'adaptation du nouveau cadre institutionnel et juridique et la mise en place des unités de gestion de l'eau (UGE), mise en application du Régime de l'Eau et des autres textes réglementaires relatifs à l'eau, et le transfert progressif de responsabilités, des structures étatiques vers les collectivités locales et le secteur privé.

#### **A.6 L'autorisation de prélèvement et le contrôle de conformité**

Les autorisations de prélèvement de l'eau sont des instruments clés pour la gestion efficace des ressources en eau puisqu'elles contribuent à assurer une allocation durable et équitable des ressources en eau entre les secteurs et les utilisateurs. Des autorisations de prélèvement prévisibles et basées sur les connaissances garantiront les droits relatifs à l'eau pour les investisseurs du secteur de l'eau en agriculture irriguée, hydroélectricité, etc., et les autorisations de prélèvement d'eau prennent également en compte les considérations écologiques liées à l'eau. Les prestations de cette composante comprennent :

- une étude de diagnostic de la situation actuelle concernant la délivrance et le contrôle de conformité des autorisations de prélèvement du secteur de l'eau ;
- l'étude de diagnostic devrait concerner les autorisations pour les prises d'eau de surface, la construction d'infrastructures hydrauliques (barrages et réservoir), les forages de reconnaissance, les prises d'eau souterraine, le déversement/rejet des eaux usées etc. ;
- l'étude devra examiner les règles existantes pour les candidatures, procédures et bases de données et informations pour la délivrance des autorisations et les contrôles de conformité ;
- l'état actuel des taxes, des redevances et de la tarification en matière d'eau de leur mode de gestion et des capacités / dispositions à payer ;
- une proposition des recommandations d'améliorations (règles revues, procédures d'autorisation renforcées, campagne de contrôle de conformité etc.) et des actions de suivi devraient être plus considérées et adoptées dans le

cadre du PANGIRE ;

- de préparer un processus d'autorisation de prélèvement et plan d'action de contrôle de conformité dans le cadre d'un PANGIRE et sur la base d'une étude de diagnostic d'autorisation de prélèvement des eaux.

#### **A.7 La gestion des eaux transfrontalières**

Les prestations de cette composante comprennent :

- une analyse de la situation existante de l'engagement du Gouvernement du Niger aux initiatives régionales de gestion intégrée des ressources en eau du bassin du fleuve de Niger et du Bassin du Lac Tchad. (l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et Commission de Bassin du lac Tchad (CBLT)), ainsi que de l'aquifère transfrontalier des Iullimenden (OSS) ;
- une analyse de la gestion des bassins versants partagés parmi les 7 Unités de Gestion de l'Eau (UGE) du Niger.

#### **A.8 Suivi et Evaluation (S&E)**

Ces activités s'organisent de la façon suivante :

- une analyse d'un système national pour le suivi et évaluation (S&E) du secteur de l'eau qui identifie les besoins, la méthodologie, les normes et les indicateurs généraux et les mécanismes pour atteindre les objectifs nationaux du système de suivi et évaluation en tant que partie intégrante du PANGIRE.
- la proposition d'un système de suivi/évaluation (ressources, demande, ouvrages et autres facteurs) et d'un système de diffusion de l'information.

### **VOLET B : SENSIBILISATION LES ACTEURS ET BENEFICAIERES**

2.4.4 L'objet du Volet B sera d'organiser une série de consultations et d'ateliers réunissant l'ensemble des acteurs et autorités du secteur dans la perspective d'une promotion de la GIRE au Niger qui prenne en compte l'ensemble des contraintes et opportunités humaines, physiques, socio-économiques et environnementales. Il s'agit aussi d'informer les décideurs et les acteurs sur le concept de GIRE et sur la vision et l'avancement du plan d'action. L'implication des autorités et des acteurs est considérée comme de la plus haute importance et ce dès les phases de démarrage et de conception du Plan d'action.

#### **B.1 Ateliers de sensibilisation**

Le Volet B contiendra la sensibilisation des acteurs et bénéficiaires en prennent en compte la situation actuelle de GIRE avec un accent particulier sur les questions relatives à la jeunesse et au genre, qui seront développées et mises en œuvre à tous les niveaux. Le volet comprendra une analyse intégrée des conclusions du diagnostic, combinées aux résultats des sensibilisations des stratégies et actions préférentielles. Dans cette perspective cette composante comprendra:

- une campagne d'information et de sensibilisation des acteurs sur la GIRE qui sera conduite tout le long du processus d'élaboration ;
- des ateliers nationaux et locaux seront organisés et réuniront l'ensemble des autorités des utilisateurs concernées de l'eau, des acteurs du processus GIRE et les organismes de financement ;
- les ateliers autoriseront tant la promotion du processus que la création des conditions nécessaires à une bonne information des acteurs et à une forte appropriation du processus de l'élaboration du PANGIRE ;

- les ateliers comporteront les analyses détaillées et le nécessaire établissement de la compréhension commune du contenu, des approches et des modalités de mise en œuvre du processus.

### ***B.2 Préparation du rapport base stratégique sur le Plan d'action National GIRE***

Le rapport base stratégique contiendra une analyse intégrée des résultats du Volet A combinées aux résultats des activités de sensibilisation diagnostique.

## **VOLET C : ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL DE GIRE**

2.4.5 L'objet du Volet C sera d'élaborer le plan d'action National de GIRE (PANGIRE) comprenant un programme d'investissement et un chronogramme de mise en œuvre.

### ***C.1 Les Interventions du PANGIRE***

Les actions du PANGIRE comporteront les éléments décrits ci-dessous :

1. Consultations des usagers et bénéficiaires intervenant dans le secteur de l'eau et la promotion de la participation du secteur privé et de la société civile ;
2. Programme de suivi et d'évaluation des ressources en eau ;
3. Programme de suivi et d'évaluation de pollution ponctuelles et diffuses ;
4. Planification et valorisation des ressources en eau en vue de développement socio économique et des fonctions environnementales ;
5. Programme d'opérationnalisation du cadre institutionnel et juridique de la GIRE comprenant la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et le Secrétariat Technique Permanent ;
6. Campagne de mise à jour des autorisations de prélèvement et de contrôle de conformité ;
7. Une stratégie nationale de la gestion des eaux transfrontalières ;
8. Programme de Suivi et d'Evaluation (S&E).

### ***C2. Programme d'investissement et stratégie de financement***

L'objectif est la préparation du programme d'investissement (un plan opérationnel) des interventions à l'horizon 2025. Le programme comprenant :

- une évaluation des paramètres économiques et financiers du secteur de l'eau définis, pertinence de leur suivi actuel analysée et relations établies entre les conditions socio-économiques actuelles et les besoins / demande en eau ;
- une stratégie de financement de la mise en œuvre du PANGIRE. Ceci inclura l'évaluation de l'investissement requis pour l'exécution du plan d'action national GIRE, l'évaluation du coût de recouvrement et de la fixation des prix suivant le contexte économique, social et environnemental de l'usage dans le cadre d'une structure de sécurisation des ressources financières internes et externes nécessaires à la mise en œuvre du PANGIRE ;
- une identification en détail des investissements prioritaires ;
- un phasage des interventions qui comprend le récapitulatif des coûts des différentes actions et les détails des fiches d'action de chaque composante du PANGIRE, déclinés par sous-secteur selon les axes d'intervention de la Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté et de la Stratégie de Développement Rural en vigueur et comment le projet s'inscrit dans les programmes de la SDR et le CDMT 2007-2009 ;
- une élaboration du chronogramme de mise en œuvre du Plan d'action.

### ***C.3 Validation et l'adoption du plan d'action et mobilisation du financement***

Ce composant contiendra :

- une validation du plan d'action ;
- l'adoption du plan d'action et le programme d'investissement (le plan opérationnel) par le Gouvernement ;
- la mise en place des fonds nationaux d'investissement pour le PANGIRE ;
- identification des partenaires financiers impliqués dans le financement de la GIRE, leurs actuelles interventions en matière de GIRE, et celles programmées dans la durée prévue du projet ;
- la mobilisation du financement externe des investissements prioritaires.

## **2.5 Risques**

2.5.1 La mauvaise compréhension du concept de la GIRE par tous les acteurs et leur non implication dans le processus d'élaboration du plan d'action constitue des risques potentiels pouvant affecter la réussite du projet. Cette risque sera atténué par une bonne sensibilisation des acteurs et bénéficiaires (Volet B).

## **2.6 Coût et plan de financement**

2.6.1 La prévision de coûts approximatifs de chaque activité a été établie au cours de l'évaluation. Le coût du projet est évalué à 700 775 Euros hors taxes (Annexe 3) et sont présentés dans le Tableau 2.1 et le plan de financement est présenté dans le Tableau 2.2.

2.6.2. Le Projet sera financé par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant d'environ 660 775 Euros (94%) et par l'Etat du Niger pour 40.000 Euros (6%). La contribution de l'Etat du Niger au projet consistera entre autre à couvrir les salaires d'un ingénieur et des spécialistes en administration et affaires juridiques, de la comptabilité, des acquisitions, des services de secrétariat, ainsi que la mise à disposition de locaux, etc. requis pour assurer un bon suivi technique des études.

**Tableau 2.1 Coûts Total du Projet (Euro)**

Activité	Total (Euro)	mois	
		1 à 12	12 à 16
<b>Rémunération de l'étude</b>			
Directeur de l'Étude	144,000	72,000	72,000
Volet A. Etudes diagnostique de la situation actuelle	138,000	138,000	0
VOLET B: Sensibilisation les acteurs et bénéficiaires	63,000	22,950	40,050
VOLET C : Elaboration d'un plan d'action national de gire	82,000	0	82,000
<b>Sous total rémunération de l'étude</b>	<b>427,000</b>	<b>232,950</b>	<b>194,050</b>
Sous total dépenses de l'étude	105,500	53,500	52,000
Imprévus	37,275	24,850	12,425
<b>Coûts total de l'étude</b>	<b>569,775</b>	<b>311,300</b>	<b>258,475</b>
<b>Gestion du Projet</b>			
Ateliers de Validation	20,000	0	20,000
Fonctionnement Cellule GIRE et Ateliers de Validation Interministériel	14,000	7,000	7,000
Matériel informatique (2PC et 2 portable)	12,000	12,000	0
Logistique (véhicule 4x4 et léger)	45,000	45,000	0
Gestionnaire du projet DRE	17,600	8,800	8,800
Location des bureaux pour consultants	11,200	5,600	5,600
Frais de communication téléphone, fax etc.	3,200	1,600	1,600
Carburant et maintenance, divers	8,000	4,000	4,000
<b>Sous total gestion du projet</b>	<b>131,000</b>	<b>84,000</b>	<b>47,000</b>
<b>Coûts Globaux</b>	<b>700,775</b>	<b>395,300</b>	<b>305,475</b>

**Tableau 2.2 Plan de financement**

Source	Total (Euro)	1 à 12 mois	12 à 16 mois
Financé par Etat Niger	40,000	20,000	20,000
Financé par la FAE	660,775	375,300	285,475
<b>Total</b>	<b>700,775</b>	<b>395,300</b>	<b>305,475</b>

### **3 EXECUTION DU PROJET**

#### **3.1 Récipiendaire**

3.1.1 Le signataire de l'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances.

3.1.2 L'agence d'exécution du projet sera la Direction des Ressources en Eau (DRE). La mise en œuvre du projet sera coordonnée par la DRE et les directions régionales de l'hydraulique. Les ressources matérielles et financières seront financées par le don de la Facilité Africaine de l'Eau et l'Etat du Niger. Le projet bénéficiera à l'Etat du Niger en contribuant à améliorer le cadre institutionnel et les capacités nécessaires à la gestion participative des ressources en eau. La DRE confirme qu'une Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été créée auprès du Cabinet du Premier Ministre et une division des Marchés est créée au sein de la DAAF du Ministère de l'Hydraulique.

3.1.3 La Direction des Ressources en Eau (DRE) a démontré sa capacité à conduire des projets plus importants de coopération en matière de développement avec divers bailleurs de fonds et organisations internationales. Ainsi, outre son statut formel d'institution éligible à l'appui de la FAE, la DRE est considérée comme disposant des compétences et capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités financées par la FAE.

#### **3.2 Dispositions et Capacités relatives à l'Exécution**

3.2.1 Le Ministère de l'Hydraulique (MH) à travers la Direction des Ressources en Eau (DRE) sera l'organisme gouvernemental responsable de la mise en œuvre du Projet. Il est donc le Maître d'Ouvrage. Pour les capacités disponibles à la DRE on retient:

- 1 Dr Hydrogéologue
- 3 Ingénieurs Principaux Hydrologues
- 2 Ingénieurs principaux Hydrogéologues
- 1 Ingénieur principal Hydraulicien
- 1 Ingénieur principal Hydrométéorologue
- 1 Technicien Foreur
- 1 Technicien GR
- 2 Secrétaires

L'expérience des cadres supérieurs varie de 10 à 27 ans dans le domaine de l'eau.

3.2.2 Un Coordinateur du Projet assurera le suivi global du projet et garantira le bon déroulement des activités. Il assurera aussi la coordination pédagogique et technique du projet. Il sera la principale interface entre le Récipiendaire et la FAE. Un comité interministériel (Comité de Pilotage) sera créée au sein de la Direction des Ressources en Eau pour coordonner la mise en œuvre du projet. Un système de suivi évaluation sera mis en place au démarrage du Projet. Le suivi/évaluation sera effectué par la Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Hydraulique et le Ministère de l'Economie et des Finances.



3.2.3 Le plan d'action sera élaboré de manière participative par une équipe de consultants. Des experts national et international seront mobilisés pour la préparation et la mise en œuvre des activités du projet.

### 3.3 Plan de Performance

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de Gestion axée sur les Résultats dans lequel les principes de l'Approche Cadre logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du Cadre logique provisoire du projet comprenant les activités du projet telle que présentée au début du présent rapport, indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus.

3.3.2 Le Réciendaire sera responsable pour la préparation des Termes de Référence (TdR) et la Demande de Propositions (DP) en prenant en compte les descriptions du Rapport d'Evaluation comprenant le but et les objectifs, les impacts, les produits, les composantes, activités, et résultats attendus y compris les modalités de l'exécution du projet. L'effectivité de l'Accord de Don entre la FAE et le Ministère de l'Economie et des Finances.

### 3.4 Calendrier d'exécution

3.4.1 La durée estimée du Projet est de 16 mois. Le planning prévisionnel des activités est présenté dans le Tableau 3.1 ci-après.

**Tableau 3.1 Calendrier d'exécution**

	Mois															
	Mai 07									Fév. 08						
ACTIVITIES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Mise en place Cellule GIRE, Comité Intermin, et passation des marchés	■	■	■													
Volet A : Etudes diagnostiques à l'appréciation de la situation				■	■	■	■	■	■							
Volet B : Sensibilisation les acteurs et bénéficiaires							■	■	■	■	■	■				
Volet C : Elaboration du PANGIRE et Adoption par le Gouvernement												■	■	■	■	■

### 3.5 Passation des marchés et exécution

3.5.1 Toute acquisition de biens et services financé par la Facilité Africaine de l'Eau se fera conformément aux dispositions relatives aux acquisitions de biens et services telles que spécifiées dans les Procédures opérationnelles de la FAE.

3.5.2 **Biens :** Les marchés relatifs à l'acquisition du matériel informatique et des véhicules seront passés selon les procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national compte tenu des faibles montants et de la disponibilité immédiate de ces fournitures. L'acquisition des autres fournitures dans le cadre du fonctionnement de la Cellule GIRE sera faite suivant des pratiques commerciales acceptables par la Banque.

3.5.3 **Services :** Le bureau d'Ingénieurs conseils pour les études d'élaboration du Plan d'action national de la GIRE sera recruté par consultation sur la base d'une liste restreinte à l'échelon international. La méthode de sélection pour le choix du consultant sera celle de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix. Les prestations de services relatives à l'organisation des ateliers de sensibilisation seront acquises par le consultant par consultation de fournisseurs à l'échelon national ou local ou suivant des pratiques commerciales acceptables par la Banque.

3.5.4 La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe au Récipiendaire et l'agence d'exécution (DRE). Le Ministère de l'Hydraulique a acquis une bonne expérience en matière de passation de marchés. Elle dispose en son sein d'une Commission Technique d'Evaluation, composée de la DTN/AEP, de la DAAF, du Contrôle financier et du Ministère des Finances et le Conseiller Technique en Hydraulique du Ministre sous la supervision du Coordonnateur, qui sera responsable du recrutement du bureau d'ingénieurs-conseils chargé de l'élaboration un Plan d'action national de GIRE. L'agence d'exécution a l'obligation de veiller à ce que les fonds de la FAE soient utilisés de manière économique et seulement pour les dépenses du projet.

### **3.6 Modalités de décaissement et calendrier des dépenses**

3.6.1 Les coûts totaux du don FAE s'élevant à 660 775 Euro sont présentés dans le Tableau 2.1. Les fonds seront transmis par le biais de la DRE qui ouvrira un Compte spécial en devises dans une Banque approuvée par la BAD/FAE. La gestion du compte incombera uniquement au récipiendaire et l'agence d'exécution (DRE). Elle procédera au règlement des factures (décomptes) du prestataire à partir de ce compte. Le compte sera clos à l'issu du projet et les fonds éventuellement restants seront restitués au Bailleur.

3.6.2 Les modalités de décaissement de fonds se feront conformément à la méthode du Compte spécial dans lequel la Banque procédera au virement des fonds du don. Le compte spécial sera reconstitué semi annuellement en suivant les mêmes périodicités que celles en vigueur pour les activités du projet sur la base des rapports relatifs aux dépenses antérieures et du plan de travail de la période suivante. La répartition semi annuelle de décaissement du financement de la FAE est présentée dans le tableau 3.3 ci-dessous.

**Tableau 3.3 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE**

	<b>Total (Euro)</b>	<b>1 à 9 mois</b>	<b>10 à 16 mois</b>
Montant	660,775	375,300	285,475
Pourcentage du don	100%	55%	45%
Date de transfert		31 mai 2007	28 février 2008

### **3.7 Comptables et d'audit**

3.7.1 La comptabilité du projet sera tenue par un administrateur comptable, qui sera recruté pour appuyer la cellule GIRE dans la gestion financière et administrative du projet en conformité avec les procédures du bailleur de fonds. L'administrateur comptable sera en charge de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier

vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre du marché du projet précédemment évoqué. La DRE mettra à la disposition ou transmettra à la demande du Bailleur l'ensemble des éléments relatifs au marché et à son exécution ainsi que l'état du compte spécifiquement ouvert pour le projet.

3.7.3 Aux fins d'accélérer la mise en oeuvre des actions du projet, la FAE recrutera et engagera un auditeur chargé d'effectuer une évaluation à posteriori ou une revue des documents justificatifs et un audit du projet. La FAE exigera qu'une revue des états des dépenses et des documents justificatifs soit effectuée et certifiée par un auditeur indépendant à des intervalles prédéterminés, afin de s'assurer que le fonds a été utilisé conformément à l'accord de don. Les coûts de cet audit seront imputés à la FAE et ne sont pas pris en compte dans le Don.

### **3.8 Modalités de suivi, d'évaluation et de rapport**

3.8.1 Le plan de suivi de ce projet consiste à vérifier que les activités prévues ont eu lieu, que les services et produits ont été fournis avec la qualité requise et que les dépenses ont été effectuées en accord avec le budget. La matrice du cadre logique prévisionnel, incluse dans ce rapport, précise les activités du projet, ses objectifs, les résultats, les produits ainsi que les risques encourus. Le cadre logique servira de base pour l'évaluation en considérant les résultats et les produits obtenus au cours de l'exécution et à la fin du projet.

3.8.2 L'évaluation de l'action se fera en continue sur la base du suivi du Cadre Logique. Les consultants soumettront le rapport préliminaire de chaque étape de l'étude au Comité Interministériel chargé du suivi de la mise en oeuvre de l'étude. Ce comité évaluera les performances du projet. Chaque réunion du comité interministériel fera l'objet d'un rapport qui sera transmis aux différents partenaires.

3.8.3 La supervision et la surveillance par la FAE des interventions du projet incluront la correspondance régulière avec le bénéficiaire, aussi bien que l'examen des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE considérera à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de projet sera dressé par le bénéficiaire, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière.

3.8.4 Un rapport final sera rédigé à l'attention de la FAE/BAD. Ce rapport récapitulera brièvement les activités mises en oeuvre, et insistera surtout sur l'impact du projet et les résultats obtenus. Il s'agira d'une comparaison systématique entre le projet comme décrit dans ce document et la réalité de sa réalisation.

## 4 BENEFICES DU PROJET

### 4.1 Efficacité et efficience

4.1.1 L'efficacité de l'implication de la FAE dans ce projet est liée à sa performance générale et à la possibilité d'atteindre les objectifs globaux et les résultats attendus comme cela est indiqué dans la Matrice du Cadre logique. L'efficacité dépend de la somme des facteurs uniques, également ceux échappant au contrôle de la direction du projet. Ces risques seront atténués par la sensibilisation des autres secteurs et d'inclure les bailleurs de fonds de l'état d'avancement des différentes phases du projet.

4.1.2 L'information et la sensibilisation permettront aux acteurs de bien comprendre le concept de la GIRE et de mieux participer efficacement au processus d'élaboration du plan d'action. Donc, l'élaboration du plan avec l'implication de tous les acteurs permettra d'identifier des actions prioritaires consensuelles pour la promotion de la GIRE. D'ailleurs, le processus de validation du plan (comité interministériel et ateliers nationaux) permettra d'assurer la qualité de l'étude et la cohérence du plan avec les stratégies nationales dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

4.1.3 L'efficacité du projet sera aussi garantie par le niveau de qualification élevé des consultants sélectionnés. L'agence d'exécution compte avoir recourt à un bureau d'études recruté dans le cadre d'un appel d'offres (selon Chapitre 3.5 Passation des marchés et exécution) pour réaliser l'ensemble des missions inscrites au projet. Ce bureau d'études devra démontrer dans le cadre de ces procédures qu'il dispose des capacités techniques et financières pour parvenir aux résultats escomptés. Les aspects efficacité du projet ont été présentés dans le tableau ci-dessous.

4.1.4 L'efficience du projet est élaborée dans le Tableau 4.1 ci-dessous.

**Tableau 4.1 Evaluation de l'efficience du projet**

<b>Facteur d'efficience</b>	<b>Appréciation</b>
(i) Efficacité dans la passation des marchés	La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe la DRE et les modalités et conditions seront stipulées dans l'accord de don avec la FAE.
(ii) Compétitivité internationale des coûts des services et des biens acquis	La procédure d'appel d'offres international contribuera également à garantir des prix raisonnables et de bonne qualité.
(iii) Performance des services étrangers impliqués dans l'exécution du projet	Les prestataires de services étrangers sont également des experts nationaux, régionaux et internationaux sélectionnés sur une base concurrentielle.
(v) Efficacité de la gestion du projet par le Bénéficiaire	Il est considéré que la Direction des Ressources en Eau (DRE) a la capacité requise pour gérer l'étude, par conséquent il est également jugé apte à gérer l'Accord FAE.
(vi) Réactivité de la FAE et des autres organismes de financement	Une grande réactivité est intégrée dans les principes directeurs de la FAE et l'on pense que la FAE aura la capacité de réagir au cours du processus d'exécution du projet, à condition qu'elle dispose d'une base de ressources humaines suffisantes lui permettant de gérer le portefeuille de projets futurs.
(vii) Qualité et coût	Le budget préliminaire du projet est établi sur la base d'une

efficacité notamment le respect des prévisions de coûts et des budgets	longue expérience acquise dans des projets similaires, ce qui laisse croire qu'il est très possible de s'en tenir aux budgets.
(viii) Efficacité de la coopération dans le suivi de l'exécution entre la FAE, les autres bailleurs de fonds et le Bénéficiaire	Il y a eu concertation entre la DRE, la FAE, la BAD et les autres bailleurs de fonds et pendant l'évaluation afin d'établir une base commune de coordination du suivi de l'exécution du Plan d'action.

## **4.2 Durabilité**

4.2.1 La durabilité des interventions du projet est étroitement liée aux facteurs d'efficacité abordés ci-dessus. Les menaces à la pérennité du projet sont notamment: i) la viabilité institutionnelle et technique de la DRE et les interventions des services des trois Volets ; et ii) la contribution effective des services de connaissances et d'information améliorés aux effets du développement durable des investissements et des services de mise en valeur du secteur de l'eau au Niger. Le premier facteur est directement lié à la performance du projet alors que la deuxième préoccupation en matière de durabilité échappe dans une large mesure au contrôle du projet.

4.2.2 La Direction des Ressources en Eau (DRE) s'engage à rechercher les financements auprès de l'Etat du Niger ou des différents bailleurs pour réaliser les investissements prioritaires conformément aux stipulations du Plan d'action, s'engage à mettre à jour et à actualiser les études jusqu'à la réalisation des interventions.

## **4.3 Pérennité**

4.3.1 Le plan d'action qui sera élaboré dans le cadre du projet servira de document de référence pour la promotion de la GIRE au Niger. Il précisera les actions pertinentes à mettre en œuvre et les moyens nécessaires à mobiliser. Le Gouvernement cherchera le financement des projets du plan d'action auprès des partenaires financiers.

4.3.2 Par ailleurs, le plan d'action de GIRE aidera la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dans ses missions.

## **5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Conclusions**

5.1.1 Le projet soumis à la Facilité Africaine de l'Eau de la BAD a pour objet d'élaborer un Plan d'Action National de GIRE au Niger à l'horizon de 2025 pour promouvoir le développement durable et une meilleure gestion des ressources en eau au Niger.

5.1.2 Le projet comportera principalement trois volets (A) Etudes diagnostiques de la situation existante ; (B) Sensibilisation des acteurs et bénéficiaires ; (C) Elaboration d'un plan d'action national de GIRE comprenant la mobilisation du financement. La durée prévisionnelle du projet est de 16 mois. Le coût global du projet est évalué à 700 775 Euros et le Projet sera financé par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant d'environ 660 775 Euros (94% du budget total) et par l'Etat du Niger est 40.000 Euros (6%).

5.1.3 Le signataire de l'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances au Niger. L'agence d'exécution du projet sera la Direction des Ressources en Eau (DRE) qui sera responsable de la mise en œuvre du projet. Un bureau d'études sera recruté sur une base internationale pour exécuter les études d'élaborations du PANGIRE et un Comité interministériel de pilotage sera mis en place pour le suivi, l'orientation et la coordination des activités du projet.

5.1.4 Le projet proposé correspond bien à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau. Il apportera une réponse concrète à un besoin clairement identifié pour le succès de la politique nigérienne dans les domaines de GIRE, et plus généralement dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

### **5.2 Recommandations**

5.2.1 Etant donnée la présente évaluation attestant de la pertinence, de l'efficacité, et de la pérennité du projet, ainsi que de la compétence et de la capacité de la DRE à exécuter le projet, il est proposé au Président de la BAD d'approuver la demande de financement du Ministère de l'Hydraulique (MH) pour un montant de 660 775 Euros pour élaboration du Plan d'Action National de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) qui représente 94 % du budget nécessaire à la mise en œuvre de ce projet

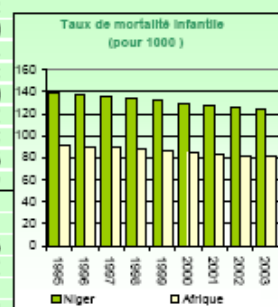
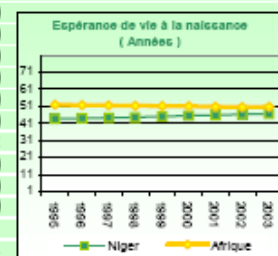
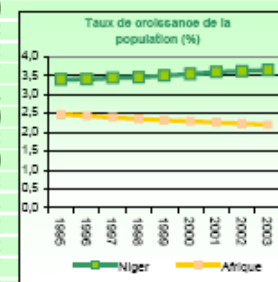
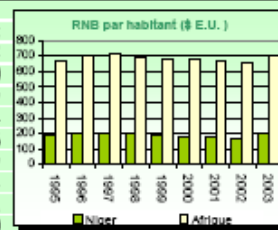
5.2.2 La mise en vigueur du Don entre le Ministère de l'Economie et des Fiances et la FAE sera conditionnée par la signature du Protocole d'Accord de Don par les deux parties et la condition du premier décaissement sera l'ouverture d'un Compte spécial par la DRE.

## Annexes

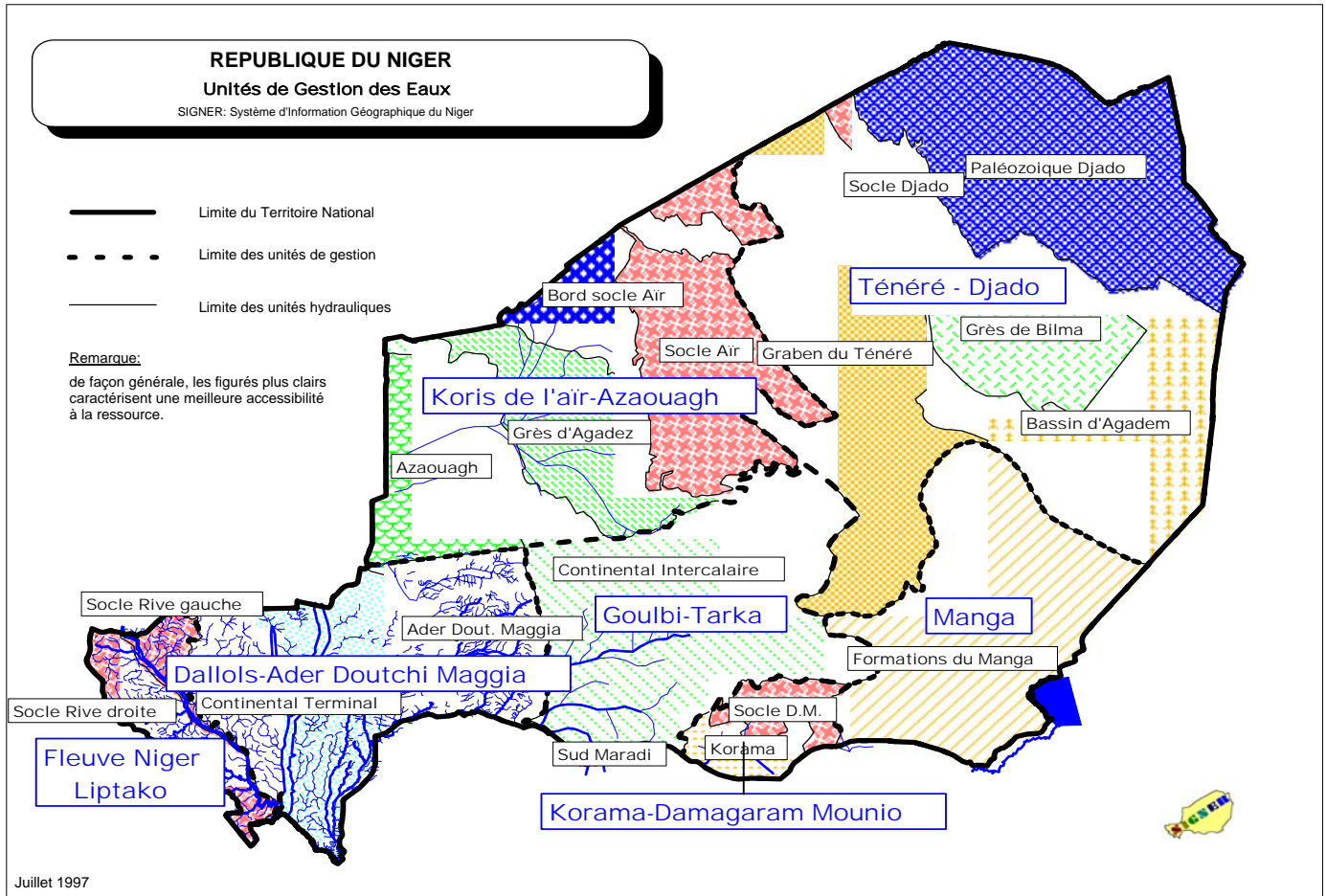
### ANNEXE 1 : INDICATEURS SOCIO ECONOMIQUES DU NIGER

(Source : BAD : Document de Stratégie Pays axée sur les Résultats (2005-09))

	Année	Niger	Afrique	Pays en développement	Pays développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie (000 Km <sup>2</sup> )		1 267	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2003	12,0	849,5	5 024,6	1 200,3
Population urbaine (% of Total)	2003	21,9	39,2	43,1	78,0
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2003	9,4	28,3	60,6	22,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2003	200	704	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2003	45,8	43,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2003	43,3	41,0	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2002	0,278	0,476	0,655	0,905
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2002	176	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$1 par Jour (%)	1995	61,4	46,7	23,0	20,0
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2003	3,6	2,2	1,7	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2003	5,6	3,8	2,9	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2003	52,2	42,0	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2003	2,1	3,3	5,1	14,3
Taux de dépendance (%)	2003	108,6	86,1	61,1	48,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2003	101,9	99,0	103,3	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2003	21,2	24,0	26,9	25,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2003	46,6	50,7	62,0	78,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2003	46,9	51,7	66,3	79,3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2003	54,7	37,0	24,0	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2003	18,7	15,2	8,4	10,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2003	123,7	80,6	60,9	7,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2003	206,4	133,3	79,8	10,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1993	593	661	440	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2003	7,9	4,9	2,8	1,7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1998	8,2	40,0	59,0	74,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1998	3,3	57,6	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1997	22,9	105,8	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1998	18,0	44,0	56,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2002	46,0	64,4	78,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	1991	30,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	20,0	42,6	52,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2003	1,36	6,4	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	39,6	109,7	144,0	11,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2003	64,0	81,0	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2003	64,0	71,7	73,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2000	39,6	25,9	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2002	2 130	2 444	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	1,2	3,3	1,8	6,3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2001	40,0	88,7	91,0	102,3
Primaire - Filles	2001	32,0	80,3	105,0	102,0
Secondaire - Total	2001	6,0	42,9	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2001	5,0	41,3	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	31,6	46,3	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2003	82,4	36,9	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2002	74,9	28,4	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2003	90,2	45,2	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2,3	5,7	3,9	5,9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2003	3,9	6,2	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	1990-95	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	10,0	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1998	0,1	1,2	1,9	12,3



## ANNEXE 2 : REPUBLIQUE DU NIGER - UNITES DE GESTION DES EAUX





## ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL

		Hommes mois	Rémunération mois	Total Euro	1 à 12 mois	12 à 16 mois
<b>RÉMUNÉRATION DE L'ÉTUDE</b>						
Directeur de l'Étude	h/m	12	12,000	144,000	72,000	72,000
<b>VOLET A. ETUDES DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE</b>						
<b>A.1 Identifications et consultations des usagers et bénéficiaires</b>						
Personnel clé	h/m	1	6,500	6,500	6,500	0
Personnel d'appui	h/m	3	3,000	9,000	9,000	0
<b>A.2 Connaissances des ressources en eau</b>						
Personnel clé	h/m	1	6,500	6,500	6,500	0
Personnel d'appui	h/m	1	3,000	3,000	3,000	0
<b>A.3 Inventaire des sources de pollution ponctuelles et diffuses</b>						
Personnel clé	h/m	1	6,500	6,500	6,500	0
Personnel d'appui	h/m	2	3,000	6,000	6,000	0
<b>A.4 Demande en eau, projections futures et aspects socio-économiques</b>						
Personnel clé	h/m	2	6,500	13,000	13,000	0
Personnel d'appui	h/m	5	3,000	15,000	15,000	0
<b>A.5 Cadre institutionnel et juridique</b>						
Personnel clé	h/m	1	6,500	6,500	6,500	0
Personnel d'appui	h/m	2	3,000	6,000	6,000	0
<b>A.6 L'autorisation de prélèvement et le contrôle de conformité</b>						
Personnel clé	h/m	3	6,500	19,500	19,500	0
Personnel d'appui	h/m	2	3,000	6,000	6,000	0
<b>A.7 La gestion des eaux transfrontalières</b>						
Personnel clé	h/m	2	6,500	13,000	13,000	0
Personnel d'appui	h/m	3	3,000	9,000	9,000	0
<b>A.8 Suivi et Evaluation (S&amp;E)</b>						
Personnel clé	h/m	1	6,500	6,500	6,500	0
Personnel d'appui	h/m	2	3,000	6,000	6,000	0
<b>Sous Total Volet A.</b>	h/m	32		138,000	138,000	0
<b>VOLET B: SENSIBILISATION LES ACTEURS ET BENEFICIERES</b>						
<b>B.1 Ateliers de sensibilisation</b>						
Personnel clé	h/m	3	6,500	19,500	9,750	9,750
Personnel d'appui	h/m	5	3,000	15,000	7,500	7,500
<b>B.2 Préparation du rapport base stratégique sur le PANGIRE</b>						
Personnel clé	h/m	3	6,500	19,500	3,900	15,600
Personnel d'appui	h/m	3	3,000	9,000	1,800	7,200
<b>Sous total B.</b>	h/m	14		63,000	22,950	40,050

<b>VOLET C : ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL DE GIRE</b>						
<b>C.1 Les Interventions du PANGIRE</b>						0
Personnel clé	h/m	3	6,500	19,500		19,500
Personnel d'appui	h/m	5	3,000	15,000		15,000
<b>C.2 Programme d'investissement à l'horizon 2025 et stratégie de financement</b>						
Personnel clé	h/m	2	6,500	13,000		13,000
Personnel d'appui	h/m	3	3,000	9,000		9,000
<b>C.3 Validation et l'adoption du plan d'action et mobilisation du financement</b>						
Personnel clé	h/m	3	6,500	19,500		19,500
Personnel d'appui	h/m	2	3,000	6,000		6,000
<b>Sous total C.</b>	h/m	18		82,000	0	82,000
<b>SOMMAIRE REMUNERATION</b>						
Directeur de l'Étude	h/m	12	8,000	96,000	72,000	72,000
Personnel clé	h/m	26	6,500	169,000	91,650	77,350
Personnel d'appui	h/m	38	3,000	114,000	69,300	44,700
<b>TOTAL REMUNERATION DE L'ETUDE</b>		<b>76</b>		<b>427,000</b>	<b>232,950</b>	<b>194,050</b>
<b>DEPENSES D'ETUDE</b>						
Rédaction rapports	s/g*			20,000	10,000	10,000
Frais de transport par (avion aller et retour)	nombre	20	1,200	24,000	12,000	12,000
Transport local/missions de terrain	mois	16		13,500	7,500	6,000
Déplacements	s/g			19,000	9,500	9,500
Ateliers	s/g			12,200	6,100	6,100
Télécommunications	mois	16	800	12,800	6,400	6,400
Divers	s/g			4,000	2,000	2,000
<b>TOTAL DEPENSES DE L'ETUDE</b>				<b>105,500</b>	<b>53,500</b>	<b>52,000</b>
<b>IMPREVUS</b>	7%			<b>37,275</b>	<b>24,850</b>	<b>12,425</b>
<b>COUTS TOTAL DE L'ETUDE</b>				<b>569,775</b>	<b>311,300</b>	<b>258,475</b>
<b>ADMINISTRATION</b>						
<b>Contribution de la FAE</b>						
Ateliers de Validation	s/g			20,000	0	20,000
Fonctionnement Cellule GIRE et Comite Interministériel	s/g			14,000	7,000	7,000
Matériel informatique (2PC et 2 portables)	s/g			12,000	12,000	0
Logistique (véhicule 4x4 et léger)	s/g			45,000	45,000	0
Sous total FAE				91,000	64,000	27,000
<b>Contribution de l'ETAT NIGER</b>						
Gestionnaire du projet DRE		16	1,100	17,600	8,800	8,800
Location des bureaux pour consultants		16	700	11,200	5,600	5,600
Frais de communication téléphone, fax etc.		16	200	3,200	1,600	1,600
Carburant et maintenance, divers	s/g			8,000	4,000	4,000
Sous total Etat Niger				40,000	20,000	20,000
<b>COUTS TOTAL DE L'ADMINISTRATION</b>				<b>131,000</b>	<b>84,000</b>	<b>47,000</b>
<b>COUTS GLOBAL DE L'ETUDE</b>				<b>700,775</b>	<b>395,300</b>	<b>305,475</b>

<b>FINANCEMENT GLOBAL</b>						
<b>Source</b>		<b>%</b>		<b>Total Euro</b>	<b>1-12 mois</b>	<b>12-16 mois</b>
Financé par l'Etat Niger		6%		40,000	20,000	20,000
Financé par la FAE		94%		660,775	375,300	285,475
<b>Total</b>		<b>100%</b>		<b>700,775</b>	<b>395,300</b>	<b>305,475</b>

**ANNEXE 4 : REPUBLIQUE DU NIGER – REGIONS ADMINISTRATIVES**  
**Document de Stratégie Pays axée sur les Résultats**  
**(2005 - 2009)**



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque Africaine de Développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

## **ANNEXE 5 : OPERATIONS DE LA FACILITE ET DE LA BANQUE RELEVANT DU SECTEUR EAU**

En coordination avec les autres partenaires du développement, le Groupe de la Banque compte apporter son soutien à la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Sa stratégie d'intervention 2005-2009 basée sur les résultats et cohérente avec les priorités définies dans la SRP, s'articulera autour des 2 piliers portant respectivement sur i) le soutien au développement du monde rural à partir de la mobilisation des eaux ; et ii) le renforcement des infrastructures. Cette stratégie sera renforcée par des appuis aux réformes afin de contribuer, en liaison avec les Institutions de Bretton Woods et l'Union européenne, au succès de la mise en oeuvre en cours des Programmes de réformes du Gouvernement découlant de la SRP.

Enfin, six des 11 opérations en cours relevant du secteur rural ont parmi leurs objectifs Spécifiques, le développement agro-pastoral à partir de la maîtrise de l'eau, la préservation de l'environnement, le renforcement de la sécurité foncière, la promotion de la micro finance et le soutien à la décentralisation : i) Développement rural de Dosso ; ii) Mobilisation des eaux dans le Département de Tahoua ; iii) Développement agricole de Zinder ; v) Aménagement des forêts naturelles ; v) Appui au développement local dans la région de Diffa ; et vi) Microréalisations. Les 5 opérations restantes formées d'études visent à définir ou préciser les conditions devant permettre la création d'aménagements hydro-agricole (Etude de mobilisation des eaux dans la région de Maradi ; Etude de mobilisation eaux de Dosso-Tilabery ; Etude de Développement agropastoral de Diffa ; Etude d'impact environnemental du Programme de Kandadji) d'une part, et l'approvisionnement en eau potable des populations rurales (Etude d'un programme Hydraulique rurale) d'autre part.

1. **Appui de la Facilité Africaine de l'eau (FAE) au Projet (Niger-HYCOS).**  
Organe d'exécution : L'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Le Projet principal a une durée de 30 mois allant de janvier 2006 à juillet 2008. Le projet renforcera les capacités des Services hydrologiques nationaux (SHN) dans les états membres de l'ABN et améliorera l'infrastructure de suivi de HYCOS et les opérations gérées par l'ABN. Le Coût du Projet sont estimés à environ 5,16 millions d'Euros financés par l'AFD (environ 3 millions d'Euros), le don FAE envisagé (1,2 millions d'Euros) et les contributions en nature de l'ABN (230 000 Euros) et les neuf pays membres (730 000 Euros), soit au total 930 000 Euros.
2. **Projet d'appui à la décentralisation,** Organe d'exécution : Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, (HCME). Les principales composantes du projet sont : i) Amélioration du cadre institutionnel de la décentralisation et soutien à l'appropriation, par la population, de la réforme ; ii) Renforcement des capacités de la tutelle et des entités décentralisées, et réduction des facteurs de résistance à la mise en oeuvre de la réforme ; et iii) Appui à la gestion du projet. Le Coût du Projet : 3,430 millions d'UC. Financement du FAD don : 3,000 millions d'UC, et le Gouvernement : 0,4321 million d'UC. Date prévisionnelle de février 2007 et 24 mois durés.
3. **Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les régions de Maradi, Tahoua et Tillabéri.** Organe d'exécution : Ministère de l'Hydraulique (MH). Les principales composantes du projet sont : i)

Développement des infrastructures de base ; ii) Appui institutionnel et iii) Gestion du projet. Coût du projet : 25,66 millions d'UC, Don FAD : 14 millions d'UC, AFD : 9,97 millions d'UC, populations bénéficiaires : 0,47 million d'UC, Gouvernement 1,22 millions d'UC. Date probable de démarrage: Janvier 2007 et durée 36 mois.

4. **Projet de valorisation des eaux dans les régions de Dosso et de Tillabéri (PVDT)**, Ministère du développement agricole (MDA) Direction des aménagements et équipements ruraux agricoles (DAERA). Le projet d'une durée de 5 ans concerne les régions agro-pastorales de Dosso et de Tillabéri. Il entend assurer une plus grande maîtrise des eaux de surface et souterraines, en promouvant la réalisation et la valorisation d'ouvrages hydro-agricoles (la construction de nouveaux petits barrages), les techniques de petite irrigation et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Sur la base d'une démarche participative et décentralisée, le projet permettra le développement de 1.200 ha de cultures de décrue et de 680 ha de cultures irriguées, ainsi que la régénération de près de 9.500 ha de terres dégradées. Le projet apportera un appui particulier à la question foncière, à la gestion communautaire des ressources naturelles, à la structuration des organisations paysannes et à la promotion des femmes. Les principales composantes du projet sont : i) Aménagements ; ii) Mise en valeur, iii) Renforcement des capacités et iv) Gestion du projet. Coût total du projet : 14,93 millions d'UC. Prêt du groupe de la banque (FAD) : 13,00 millions d'UC, Gouvernement / Bénéficiaires : 1,93 million d'UC. Date probable de démarrage du projet : Janvier 2007 et durée : 5 ans.
  
5. **Lutte contre l'ensablement dans le Fleuve Niger.** L'Autorité du Bassin du Niger et les neuf pays riverains sont impliqués dans de nombreux projets de gestion et de mise en valeur des eaux, avec des conséquences différentes pour le bassin fluvial. A titre d'exemple l'on peut citer le projet ABN, financé par l'AFD, intitulé « Lutte contre l'ensablement dans le Fleuve Niger », projet quinquennal (de janvier 2004 à décembre 2008). Ce projet vise à atténuer l'accroissement alarmant des niveaux d'érosion et de sédimentation affectant l'ensemble du bassin hydrographique du fleuve. Le projet est un programme multinational de lutte contre l'ensablement dans les parties moyennes du bassin situées au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Les interventions du projet cadrent avec la politique de GIRE de la Banque et des états membres de l'Autorité du Bassin du Niger, mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.
  
6. **Projet RWSSI au Niger.** Parmi les autres interventions pertinentes financées par la Banque dans le Bassin du Niger, l'on peut mentionner le co-financement proposé du Projet RWSSI au Niger, appelé l'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales – dont la sous composante lancement est en cours de préparation. Le projet couvre les trois régions de Tahoua, Tillabéri et Maradi. La Facilité africaine de l'Eau (FAE) prépare également le financement des Plans d'Action nationaux de GRE dans divers pays riverains, en concertation avec la Cellule de Coordination des Ressources en Eau (WRCU) de la CEDEAO.